



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine.

29^{ème} Session du Conseil des droits de l'homme
Palais des Nation, Genève

EPU : LESOTHO

Jeu- di, le 25 Juin 2015

Intervenant : *Oumar Baldet*

Monsieur le Président,

La RADDHO tiens à féliciter le Lesotho pour le bon déroulement de ses élections de février 2015, et à la suite d'une période d'instabilité générée par le coup d'Etat manqué de juin 2014.

Nous saluons également les progrès qui ont été réalisés par le Lesotho depuis son premier examen à l'EPU, en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'analphabétisme, l'accès à la justice, à la santé, la sécurité alimentaire, l'intégration de la question des droits humains dans le programme de la faculté de droit de l'université ainsi que la ratification de la Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

Cependant, malgré les efforts consentis par le Lesotho pour protéger les droits de la femme, ce pays reste encore une société patriarcale où les femmes subissent toutes les formes de violences et particulièrement dans les zones rurales. L'augmentation des cas de violences sexuelles et des viols de jeunes filles par les enseignants dans les écoles demeurent une source de préoccupation.

Ainsi, la RADDHO exhorte le pays à élaborer une stratégie volontariste et fiable pour mettre un terme à la violence sexuelle, ethnique et intrafamiliale et à prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre les mutilations génitales féminines.

Pour finir, la RADDHO invite le Lesotho à abroger les lois discriminatoires à l'égard des femmes Basotho, à ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, à dépenaliser le délit de presse ainsi qu'à éliminer systématiquement la peine de mort.

Je vous remercie